

**Communiqué  
relatif à l'approbation du Plan national d'attribution des fréquences  
(PNAF)**

Le 28 novembre 2007, le Conseil fédéral a approuvé le Plan national d'attribution des fréquences (PNAF) du 28 septembre 2007, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le PNAF est disponible sur le site de l'OFCOM:

<http://www.bakom.ch/themen/frequenzen/00652/00653/index.html?lang=fr>

Une version papier du PNAF peut être commandée à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication

Gestion des fréquences

Case postale

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

11 décembre 2007

Office fédéral de la communication

## Communiqué relatif à l'approbation du Plan national d'attribution des fréquences (PNAF)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	50
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.12.2007
Date	
Data	
Seite	7996-7996
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 205

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.